

Assemblée plénière du vendredi 14 décembre 2012

Vœu relatif aux conditions de travail et de vie du personnel construisant le projet ITER

**Déposé par le groupe Front de Gauche
Soutenu par le groupe Europe Ecologie, Les Verts, Partit Occitan**

Elu rapporteur : Martine Carriol

Le projet ITER est un projet de recherche énergétique dans le domaine de la fusion nucléaire.

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur jouit, de par sa participation au financement, d'un droit de regard, conformément à l'article 5 du Projet ITER Convention de Partenariat Financier du 31/03/2006 (délibération : 06-65).

Ce projet d'envergure internationale a vu l'arrivée de travailleurs européens dont les conditions d'accueil et de travail ont été pour le moins insuffisantes et qui a conduit à une action des organisations syndicales en 2010.

Au vu des projections réalisées, 3 000 à 3 500 travailleurs sont attendus d'ici 2014, cette perspective incluant un recours accru à une sous-traitance en cascade.

En tant que financeur public, nous devons faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard d'une démarche dont le manque de transparence induit par la multiplication des acteurs est fréquemment utilisé comme un frein au contrôle du déroulement des travaux et au respect du droit du travail français.

Par ailleurs, le recours à des travailleurs intérimaires en contrat court est aussi une option sur laquelle il convient de s'interroger, notamment lorsqu'il est fait appel à des travailleurs européens en contrat de moins de trois mois exonérant ainsi les entreprises de cotisations sociales.

Au vu de la main d'œuvre disponible dans ce bassin d'emploi et des compétences de la collectivité en termes de formation, concourir au financement d'un développement massif du travail précaire sans impact bénéfique sur le taux d'emploi local doit également nous alerter.

Enfin, le guide du logement qui a été préparé en juin 2012 par ITER envisage certaines solutions qui ne nous apparaissent ni dignes ni respectueuses des conditions de vie des travailleurs du site.

En effet, la majeure partie des propositions faites relève d'hébergements en camping ou en habitats précaires sur des terrains actuellement non viabilisés, les pistes avancées du terrain de camping de Château-Arnoux pour accueillir 779 ouvriers ou du terrain de football de Corbières pour en accueillir 120 illustrent cette précarité.

Au regard des inquiétudes locales qui émergent depuis plusieurs mois, nous sommes fondés à demander le contrôle de la bonne application du droit du travail français, des règles présentes dans les divers partenariats et les conditions de logement des salariés.

En conséquence, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur demande au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social :

- D'être à l'initiative de la tenue d'une table ronde en présence de l'ensemble des partenaires concernés sur les conditions de travail et d'hébergement des salariés intervenants sur le chantier ;

- De contrôler le respect par ITER France des dispositions issues du droit du travail français et européen, notamment les dispositions réglementaires et législatives relatives aux conditions d'hébergement des travailleurs.